POLITIQUE DE RÉSILITION

Majestic All Stars

Si un parent désire résilier l'entente de services avec le Club Majestic All Stars avant que le Club n'ait commencé à exécuter son obligation principale, le parent n'aura aucuns frais ni pénalité à payer.

Si le parent résilie le contrat après que le Club Majestic All Stars a commencé à exécuter son obligation principale, le parent devra assumer :

a) L'affiliation à la Fédération de cheerleading du Québec (FCQ)
b) Le prix des services qui ont été reçus ;
c) Les frais administratifs selon l'une des deux méthodes de calcul suivantes correspondant au montant le moins élevé ; 10 % du coût des services non rendus **OU** 50 $.

La demande de résiliation doit être remplie par la personne qui a effectué l'inscription et acheminée par la poste, par courriel ou sur place à l'adresse des bureaux administratifs :

Club Majestic All Stars inc.
2425, rue Power
Drummondville, QC, J2A 2H3

ou

sur info@majesticallstars.com

Le contrat sera alors résilié de plein droit à compter de la réception du formulaire. Le calcul est fait à compter de la date où la demande signée sur papier a été remise au Club Majestic All Stars.

Aucun vêtement ou accessoire n'est remboursable.

N.B. Le fait de ne pas assister au cours ne constitue pas un abandon.

**Le Club Majestic All Stars remettra le remboursement dans les 10 jours suivant la réception de la demande de résiliation.

VOUS TROUVEREZ ICI-BAS, LE FORMULAIRE DE RÉSILIATION POUR LES ATHLÈTES

POLITIQUE DE RÉSILITION

Majestic All Stars

FORMULAIRE DE RÉSILIATION

Au : Club Majestic All Stars inc.

Adresse postale : 1185 boul. Lemire, Drummondville, Québec, J2C 7X8

Nom de l'athlète : _____

Date de naissance : _____

Cours : _____

****

Date de l'arrêt : _____

Raison de l'arrêt : _____

Commentaires : _____

Signature du parent de plus de 18 ans : _____

Nom du parent de plus de 18 ans : _____

Date de signature : _____